



Québec, le 18 mars 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-318

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir, par programme, depuis 2015 :

- le financement MAOB reçu par le Cégep de Thetford;
- le financement, selon les annexes budgétaires E002 et E102, reçu par le Cégep de Thetford;
- le financement, selon les annexes budgétaires S026 et 5110, reçu par le Cégep de Thetford.

Afin de répondre au premier point de votre demande, vous trouverez en annexe des documents concernant le financement MAOB reçu par le Cégep de Thetford. Un document explicatif et quelques informations sur le fonctionnement du modèle MAOB et sur l'utilisation des tableaux 5.2 et 6.2.1.2 sont également joints.

Vous trouverez aussi ci-annexé des documents devant répondre aux deux derniers points de votre demande selon la période visée.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 20



Québec, le 22 décembre 2016

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : Confirmation des ressources enseignantes financées à l'enseignement
régulier pour les années scolaires 2015-2016, 2014-2015 et 2013-2014**

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à confirmer au Cégep de Thetford (Cégep) les ressources enseignantes financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2015-2016, 2014-2015 et 2013-2014.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent (ETC), reconnu au Cégep pour l'année scolaire 2015-2016 a été établi à 110,08. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les charges à la formation continue prévues à la convention collective de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC - CSQ), *les recyclages vers un poste réservé* confirmés par la Direction générale des relations du travail ainsi que les allocations spéciales (paragraphe 18 de l'annexe E002) établies, entre autres, conformément aux diverses mesures décrites à l'annexe S026 du Régime budgétaire et financier des cégeps.

Le calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'annexe E002 à partir des inscriptions aux cours ou aux programmes transmises au système Socrate par le Cégep et retenues par le Ministère aux fins de financement en date du 13 octobre 2016. Par ailleurs, le résultat de l'annexe S026, établi en septembre dernier, a pu être révisé à la suite de l'identification finale par le Ministère des programmes d'études admissibles à la mesure d'aide en 2015-2016. Finalement, ces résultats demeurent sujets à des modifications à la suite des diverses vérifications de l'effectif scolaire qui seront complétées au cours des prochains mois.

Par ailleurs, la Direction des contrôles financiers et des systèmes a informé le Cégep, au cours de l'année, des ajustements apportés aux déclarations de l'effectif scolaire de votre établissement pour l'année scolaire 2013-2014 à la suite des vérifications administrative et sur place par des représentants du Ministère. Elle a également informé le Cégep, le 6 avril 2016, des résultats de la vérification effectuée par l'auditeur indépendant portant sur l'effectif scolaire de l'année scolaire 2014-2015 (Phase 1). Cependant, le résultat des autres vérifications qui pourraient être effectuées (administrative et sur place par des représentants du Ministère) sera communiqué ultérieurement au Cégep.

...2

En outre, au cours des derniers mois, le Ministère a réalisé des travaux portant sur la révision des paramètres de financement de certains programmes d'études et sur l'élaboration de paramètres de financement pour de nouveaux programmes d'études. Dans certains cas, les nouveaux paramètres de financement sont utilisés à compter de l'année scolaire 2013-2014.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux n'ont pas eu d'effet sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Le nombre demeure donc identique à celui confirmé précédemment.

Un tableau présentant le calcul détaillé des ressources enseignantes, pour l'année scolaire 2015-2016, selon les paramètres du mode de financement et, s'il y a lieu, selon les différents établissements reconnus est annexé à la présente. En outre, s'il y a lieu, un second tableau est joint à l'envoi et fournit le détail, par programme d'études, de l'aide accordée par le Ministère, conformément à l'annexe S026 visant à soutenir les programmes d'études en difficulté.

L'ensemble de ces résultats pourrait exiger des ajustements au rapport financier de l'année scolaire 2015-2016. Le cas échéant, la Direction des contrôles financiers et des systèmes procédera aux ajustements requis lors de l'analyse du rapport financier annuel.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Geneviève Girard de la Direction de la programmation budgétaire et du financement au 418 528-0074, poste 2635 ou à genevieve.girard@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de la programmation budgétaire
et du financement,



Serge Dupéré

p. j.

- c. c. M^{me} Monique D'Amours, directrice des relations du travail du réseau collégial
- M. Martin Brazeau, directeur des services administratifs
- M. Rock Laflamme, directeur des services administratifs

Cégep de Thetford

Année scolaire 2015-2016

**Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus**

<u>Résultat selon les paramètres de E002</u>	<u>Total</u>
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	80,03
Kp'	1,91
As (note 1)	10,50
PiProg (sous-total)	93,12
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,50
PiHP	2,46
Soins infirmiers	0,45
Total du volet 1	98,95
PiCd	5,50
PiG	0,00
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	7,50
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,20
Recyclages vers poste réservé	0,50
Charges à la formation continue	0,00
Total enseignants selon E002	110,08

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 10,50 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2015-2016
Clientèles en contexte de gestion résultat

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Effectif automne 2015				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	10	5	10	25	5,13	3,05	2,08	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	11	7	3	21	5,50	1,44	4,06	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	13	9	3	25	4,95	3,08	1,87	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	20	7	16	43	3,46	3,01	0,45	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	14	11	11	36	4,00	3,11	0,89	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	11	10	7	28	4,68	3,71	0,97	
	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	27	6		33	1,39	1,21	0,18	
		Total Cégep de Thetford										10,50	

Québec, le 21 décembre 2017

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : Confirmation des ressources enseignantes financées à l'enseignement régulier
pour les années scolaires 2016-2017, 2015-2016 et 2014-2015**

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à confirmer au Cégep de Thetford (Cégep) les ressources enseignantes financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2016-2017, 2015-2016 et 2014-2015.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent (ETC), reconnu au Cégep pour l'année scolaire 2016-2017 a été établi à 108,05. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les recyclages vers un poste réservé confirmés par la Direction générale des relations du travail ainsi que les allocations spéciales (paragraphe 18 de l'Annexe E002) établies, entre autres, conformément aux diverses mesures décrites à l'Annexe S026 du Régime budgétaire et financier des cégeps. Pour ce qui est des charges à la formation continue prévues à la convention collective de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC - CSQ) et à celle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ - CSN), 0,70 charges sont financées selon le paragraphe 61 de l'Annexe E002.

Le calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'Annexe E002 à partir des inscriptions aux cours ou aux programmes transmises au système Socrate par le Cégep et retenues par le Ministère aux fins de financement en date du 20 novembre 2017. Par ailleurs, le résultat de l'Annexe S026, établi en septembre dernier, a pu être révisé à la suite de l'identification finale par le Ministère des programmes d'études admissibles à la mesure d'aide en 2016-2017. Finalement, ces résultats demeurent sujets à des modifications à la suite des diverses vérifications de l'effectif scolaire qui seront complétées au cours des prochains mois.

Par ailleurs, la Direction des contrôles financiers et des systèmes a informé le Cégep, au cours de l'année, des ajustements apportés aux déclarations de l'effectif scolaire de votre établissement pour l'année scolaire 2014-2015 à la suite des dernières vérifications de la clientèle. Prochainement, elle informera le Cégep des résultats de la vérification portant sur l'effectif scolaire de l'année scolaire 2015-2016.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux se traduisent par une révision du nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour l'année scolaire 2015-2016. Ce nombre est maintenant établi à 110,06 ETC, ce qui correspond à une réduction de 0,02 ETC par rapport à celui confirmé précédemment.

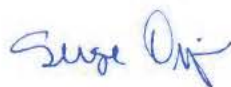
Un tableau présentant le calcul détaillé des ressources enseignantes, pour l'année scolaire 2016-2017, selon les paramètres du mode de financement et, s'il y a lieu, selon les différents établissements reconnus est annexé à la présente. En outre, s'il y a lieu, un second tableau est joint à l'envoi et fournit le détail, par programme d'études, de l'aide accordée par le Ministère, conformément à l'Annexe S026 visant à soutenir les programmes d'études en difficulté.

L'ensemble de ces résultats pourrait exiger des ajustements au rapport financier de l'année scolaire 2016-2017. Le cas échéant, la Direction des contrôles financiers et des systèmes procédera aux ajustements requis lors de l'analyse du rapport financier annuel.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Geneviève Girard de la Direction de la programmation budgétaire et du financement au 418 528-0074, poste 2635 ou à genevieve.girard@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur de la programmation budgétaire
et du financement,



Serge Dupéré

p.j.

- c. c. M^{me} Monique D'Amours, directrice générale des relations du travail, MEES
- M. Kevin Chaput, directeur des services administratifs par intérim, Fédération des cégeps
- M. Rock Laflamme, directeur des services administratifs, Cégep de Thetford

Cégep de Thetford

Année scolaire 2016-2017

Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	81,23
Kp'	1,91
As (note 1)	5,69
PiProg (sous-total)	89,51
PIX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,27
PiHP	2,30
Soins infirmiers	0,45
CI maximale	0,45
Total du volet 1	95,40
PiCd	5,30
PiG	0,70
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	1,70
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	108,05
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026,
le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 5,69 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2016-2017
 Clientèles de l'année scolaire 2016-2017 en contexte de gestion résultat

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Effectif automne 2016				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	11	8	6	25	5,13	2,86	2,27	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	8	8	9	25	3,73	2,89	0,84	Collégiaux 2 et 3 uniquement
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	7	6	6	19	3,06	2,00	1,06	Collégiaux 2 et 3 uniquement
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	17	15	7	39	3,46	5,32	0,00	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	9	13	10	32	4,00	3,13	0,87	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	17	9	11	37	4,68	4,03	0,65	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	15	15		30	1,39	1,40	0,00	
Total Cégep de Thetford												5,69	

Cégep de Thetford

Année scolaire 2015-2016

Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	80,01
Kp'	1,91
As (note 1)	10,50
PiProg (sous-total)	93,10
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,50
PiHP	2,46
Soins infirmiers	0,45
Total du volet 1	98,93
PiCd	5,50
PiG	0,00
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	7,50
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,20
Recyclages vers poste réservé	0,50
Charges à la formation continue	0,00
Total enseignants selon E002	110,06

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 10,50 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2015-2016
Clientèles en contexte de gestion résultat et à la suite de la vérification de la clientèle

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Effectif automne 2015				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	10	5	10	25	5,13	3,05	2,08	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	11	7	3	21	5,50	1,44	4,06	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	13	9	3	25	4,95	3,08	1,87	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	20	7	16	43	3,46	3,01	0,45	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	14	11	11	36	4,00	3,11	0,89	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	11	10	7	28	4,68	3,71	0,97	
	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	27	6		33	1,39	1,21	0,18	
		Total Cégep de Thetford										10,50	



Québec, le 17 décembre 2018

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

Objet : Confirmation des ressources enseignantes financées à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2017-2018, 2016-2017 et 2015-2016

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à confirmer au Cégep de Thetford (Cégep) les ressources enseignantes financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2017-2018, 2016-2017 et 2015-2016.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent (ETC), reconnu au Cégep pour l'année scolaire 2017-2018 a été établi à 105,11. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les recyclages vers un poste réservé confirmés par la Direction générale des relations du travail ainsi que les allocations spéciales (paragraphe 18 de l'annexe E002) établies, entre autres, conformément aux diverses mesures décrites à l'annexe S026 du Régime budgétaire et financier des cégeps. Pour ce qui est des charges à la formation continue prévues à la convention collective de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC - CSQ) et à celle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ - CSN), 0,70 charge est financée selon le paragraphe 61 de l'annexe E002.

Le calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'annexe E002 à partir des inscriptions aux cours ou aux programmes transmises au système Socrate par le Cégep et retenues par le Ministère aux fins de financement en date du 7 novembre 2018. Par ailleurs, le résultat de l'annexe S026, établi en septembre dernier, a pu être révisé à la suite de l'identification finale par le Ministère des programmes d'études admissibles à la mesure d'aide en 2017-2018. Finalement, ces résultats demeurent sujets à des modifications à la suite des diverses vérifications de l'effectif scolaire qui seront complétées au cours des prochains mois.

Par ailleurs, la Direction des contrôles financiers et des systèmes a informé le Cégep, au cours de l'année, des ajustements apportés aux déclarations de l'effectif scolaire de votre établissement pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 à la suite des dernières vérifications de la clientèle.

... 2

En outre, au cours des derniers mois, le Ministère a complété des travaux portant sur la révision des paramètres de financement d'un programme d'études. Les nouveaux paramètres de financement sont utilisés à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux se traduisent par une révision du nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour l'année scolaire 2016-2017. Ce nombre est maintenant établi à 109,65 ETC, ce qui correspond à une hausse de 0,88 ETC par rapport à celui confirmé précédemment.

Un tableau présentant le calcul détaillé des ressources enseignantes, pour l'année scolaire 2017-2018, selon les paramètres du mode de financement et, s'il y a lieu, selon les différents établissements reconnus est annexé à la présente. En outre, s'il y a lieu, un second tableau est joint à l'envoi et fournit le détail, par programme d'études, de l'aide accordée par le Ministère, conformément à l'annexe S026 visant à soutenir les programmes d'études en difficulté.

L'ensemble de ces résultats pourrait exiger des ajustements au rapport financier de l'année scolaire 2017-2018. Le cas échéant, la Direction des contrôles financiers et des systèmes procédera aux ajustements requis lors de l'analyse du rapport financier annuel.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Geneviève Girard de la Direction de la programmation budgétaire et du financement au 418 528-0074, poste 2635 ou à genevieve.girard@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur de la programmation budgétaire
et du financement,



Serge Dupéré

p. j.

- c. c. M. Rock Laflamme, directeur des services administratifs
- M. Martin Brazeau, directeur des services administratifs, Fédération des cégeps
- M^{me} Catherine Tremblay, directrice des contrôles financiers et des systèmes, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- M. André Guérard, directeur des relations du travail du réseau collégial par intérim, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Cégep de Thetford

Année scolaire 2017-2018

Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	78,48
Kp'	1,91
As (notes 1 et 2)	6,24
PiProg (sous-total)	87,31
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,27
PiHP	2,30
Soins infirmiers	0,44
CI maximale	0,45
Total du volet 1	93,19
PiCd	5,18
PiG	0,82
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	0,97
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	105,11
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 10,36 ETC.

Note 2 : Ajustement du financement pour le Campus de Lotbinière dont les activités sont considérées, aux fins de financement, comme étant offertes au campus principal : -4,12 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2017-2018
Clientèles en contexte de gestion résultat pour les trois sessions

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Effectif automne 2017				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	14	6	8	28	5,13	3,21	1,92	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	3	6	9	18	5,50	1,12	4,38	Lettre de M.-J. Larocque du 2018-05-30
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	0	5	8	13	1,47	0,50	0,97	Uniquement la 3 ^e année du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	6	12	11	29	2,42	1,47	0,95	Uniquement les 2 ^e et 3 ^e années du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	10	9	9	28	4,00	2,88	1,12	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	12	14	11	37	4,68	4,06	0,62	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	18	8		26	1,39	0,99	0,40	
Total Cégep de Thetford												10,36	

Cégep de Thetford

Année scolaire 2016-2017

Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus

<u>Résultat selon les paramètres de E002</u>	<u>Total</u>
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	81,23
Kp'	1,91
As (note 1)	7,29
PiProg (sous-total)	91,11
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,27
PiHP	2,30
Soins infirmiers	0,45
CI maximale	0,45
Total du volet 1	97,00
PiCd	5,39
PiG	0,61
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	1,70
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	109,65
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 2.2) annexé présente le détail du calcul : 7,29 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2016-2017

Clientèles de l'été et de l'automne 2016 en contexte de gestion résultat et celles de l'hiver 2017 en contexte de gestion résultat

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Effectif automne 2016				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	11	8	6	25	5,13	2,86	2,27	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	8	8	9	25	5,50	3,94	1,56	Lettre M.-J. Larocque du 2018-05-30
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	7	6	6	19	3,06	2,00	1,06	Collégiaux 2 et 3 uniquement
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	17	15	7	39	3,46	2,58	0,88	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	9	13	10	32	4,00	3,13	0,87	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	17	9	11	37	4,68	4,03	0,65	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	15	15		30	1,39	1,40	0,00	
Total Cégep de Thetford												7,29	

Québec, le 11 décembre 2019

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : Confirmation des ressources enseignantes financées à l'enseignement régulier
pour les années scolaires 2018-2019, 2017-2018 et 2016-2017**

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à confirmer au Cégep de Thetford les ressources enseignantes financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2018-2019, 2017-2018 et 2016-2017.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent (ETC), reconnu au Cégep pour l'année scolaire 2018-2019 a été établi à 106,31. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les recyclages vers un poste réservé confirmé par la Direction générale des relations du travail ainsi que les allocations spéciales (paragraphe 18 de l'annexe E002) établies, entre autres, conformément aux diverses mesures décrites à l'annexe S026 du Régime budgétaire et financier des cégeps. Pour ce qui est des charges à la formation continue prévues à la convention collective de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC - CSQ) et à celle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ - CSN), 0,70 charge est financée selon le paragraphe 61 de l'annexe E002.

Le calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'annexe E002 à partir des inscriptions aux cours ou aux programmes transmises au système Socrate par le Cégep et retenues par le Ministère aux fins de financement en date du 28 octobre 2019. Par ailleurs, le résultat de l'annexe S026, établi en août dernier, a pu être révisé à la suite de l'identification finale par le Ministère des programmes d'études admissibles à la mesure d'aide en 2018-2019. Finalement, ces résultats demeurent sujets à des modifications à la suite des diverses vérifications de l'effectif scolaire qui seront complétées au cours des prochains mois.

... 2

Par ailleurs, la Direction des contrôles financiers et de la conformité a informé le Cégep, au cours de l'année, des ajustements apportés aux déclarations de l'effectif scolaire de votre établissement pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 à la suite des dernières vérifications de la clientèle.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux n'ont pas eu d'effet sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. Le nombre demeure donc identique à celui confirmé précédemment.

Un tableau présentant le calcul détaillé des ressources enseignantes, pour l'année scolaire 2018-2019, selon les paramètres du mode de financement et, s'il y a lieu, selon les différents établissements reconnus est annexé à la présente. En outre, s'il y a lieu, un second tableau est joint à l'envoi et fournit le détail, par programme d'études, de l'aide accordée par le Ministère, conformément à l'annexe S026 visant à soutenir les programmes d'études en difficulté.

L'ensemble de ces résultats pourrait exiger des ajustements au rapport financier de l'année scolaire 2018-2019. Le cas échéant, la Direction des contrôles financiers et de la conformité procédera aux ajustements requis lors de l'analyse du rapport financier annuel.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Geneviève Girard de la Direction de la programmation budgétaire et du financement au 418 528-0074, poste 2635 ou à genevieve.girard@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice,



Geneviève Bouchard

p. j.

- c. c. M. Rock Laflamme, directeur des services administratifs, Cégep de Thetford
 M. Kevin Chaput, directeur des services administratifs, Fédération des cégeps
 M^{me} Catherine Tremblay, directrice des contrôles financiers et de la conformité, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 M^{me} Michelle Bourgeois, directrice des relations du travail du réseau collégial, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Cégep de Thetford

Année scolaire 2018-2019

Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	78,98
Kp'	1,91
As (notes 1 et 2)	5,58
PiProg (sous-total)	87,15
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PiEnc	0,27
PiHP	2,30
Soins infirmiers	0,44
CI maximale	0,45
Total du volet 1	93,03
PiCd	5,17
PiG	0,83
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	2,33
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	106,31
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 10,19 ETC.

Note 2 : Ajustement du financement pour le Campus de Lotbinière dont les activités sont considérées, aux fins de financement, comme étant offertes au campus principal : -4,61 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet 1 - Soutien aux enseignants - Année scolaire 2018-2019
 Clientèles de l'année scolaire 2018-2019 en contexte de gestion résultat

Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom du programme	Effectif automne 2018				Allocation théorique S026	Résultat E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
						Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	12	15	7	34	5,13	3,42	1,71	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	4	2	4	10	5,50	0,70	4,80	Lettre de P.-A. Masson du 2019-02-21
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	16	0	4	20	3,36	2,50	0,86	Uniquement les 1 ^{re} et 3 ^e années du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	30	3	10	43	3,46	2,85	0,61	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	13	7	4	24	4,00	2,74	1,26	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.B0	Techniques de l'informatique	15	12	8	35	4,68	4,00	0,68	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	18	10		28	1,39	1,12	0,27	
Total Cégep de Thetford												10,19	



PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : Confirmation des ressources enseignantes financées à l'enseignement régulier
pour les années scolaires 2019-2020, 2018-2019 et 2017-2018**

Monsieur le Directeur général,

La présente vise à confirmer au Cégep de Thetford les ressources enseignantes financées par le ministère de l'Enseignement supérieur à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2019-2020, 2018-2019 et 2017-2018.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent (ETC), reconnu au Cégep pour l'année scolaire 2019-2020 a été établi à 107,38. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les recyclages vers un poste réservé confirmé par la Direction des relations du travail ainsi que les allocations spéciales (paragraphe 18 de l'annexe E102) établies, entre autres, conformément aux diverses mesures décrites à l'annexe S110 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Pour ce qui est des charges à la formation continue prévues à la convention collective de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC - CSQ) et à celle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ - CSN), 0,70 charge est financée selon le paragraphe 61 de l'annexe E102.

Le calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'annexe E102 à partir des inscriptions aux cours ou aux programmes transmises au système Socrate par le Cégep et retenues par le Ministère aux fins de financement en date du 10 novembre 2020. Par ailleurs, le résultat de l'annexe S110, établi en août dernier, a pu être révisé à la suite de l'identification finale par le Ministère des programmes d'études admissibles à la mesure d'aide en 2019-2020. Finalement, ces résultats demeurent sujets à des modifications à la suite des diverses vérifications de l'effectif scolaire qui seront complétées au cours des prochains mois.

Par ailleurs, la Direction des contrôles financiers et de la conformité a informé le Cégep, au cours de l'année, des ajustements apportés aux déclarations de l'effectif scolaire de votre établissement pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 à la suite des dernières vérifications de la clientèle.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux n'ont pas eu d'effet sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

Toutefois, une allocation spéciale doit être rectifiée et, une fois la situation corrigée, cela se traduit par une révision du nombre d'enseignantes et d'enseignants, à temps complet ou l'équivalent, financés par le Ministère à l'enseignement régulier pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Ce nombre est maintenant établi, pour l'année scolaire 2017-2018, à 105,33 ETC (augmentation de 0,22 ETC par rapport à celui confirmé précédemment) et, pour l'année scolaire 2018-2019, à 106,55 ETC (hausse de 0,24 ETC).

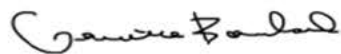
Un tableau présentant le calcul détaillé des ressources enseignantes, pour l'année scolaire 2019-2020, selon les paramètres du mode de financement et, s'il y a lieu, selon les différents établissements reconnus est annexé à la présente. En outre, s'il y a lieu, un second tableau est joint à l'envoi et fournit le détail, par programme d'études, de l'aide accordée par le Ministère, conformément à l'annexe S110 visant à soutenir les programmes d'études en difficulté.

L'ensemble de ces résultats pourrait exiger des ajustements au rapport financier de l'année scolaire 2019-2020. Le cas échéant, la Direction des contrôles financiers et de la conformité procédera aux ajustements requis lors de l'analyse du rapport financier annuel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, je vous invite à joindre M^{me} Geneviève Girard, Direction de la programmation budgétaire et du financement, à l'adresse genevieve.girard@mes.gouv.qc.ca ou au 418 528-0074, poste 2635.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La directrice,



Geneviève Bouchard

- c. c. M. Rock Laflamme, directeur des services financiers, Cégép de Thetford
- M. Kevin Chaput, directeur des services administratifs, Fédération des cégeps
- M^{me} Catherine Tremblay, directrice des contrôles financiers et de la conformité, ministère de l'Enseignement supérieur
- M^{me} Michelle Bourgeois, directrice des relations du travail, ministère de l'Enseignement supérieur

Cégep de Thetford

Année scolaire 2019-2020

**Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E102 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus**

Résultat selon les paramètres de E102	Établissements		
	Cégep	Lotbinière	Total
Ki	0,68	0,00	0,68
Kir	0,00	0,00	0,00
PiNorme	62,81	11,44	74,25
Kp'	1,91	0,00	1,91
As (note 1)	12,09	0,46	12,55
PiProg (sous-total)	77,49	11,90	89,39
PiX	0,00	0,00	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42	0,00	2,42
PiEnc	0,27	0,00	0,27
PiHP	2,30	0,00	2,30
Soins infirmiers	0,44	0,00	0,44
CI maximale	0,45	0,00	0,45
Total du volet 1	83,37	11,90	95,27
PiCd	4,63	0,66	5,29
PiG	1,37	0,00	1,37
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00	0,00	2,00
Total du volet 2	8,00	0,66	8,66
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93	0,00	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02	0,00	2,02
Recyclages vers poste réservé	0,50	0,00	0,50
Total enseignants selon E102, « enseignement régulier »	94,82	12,56	107,38
Charges à la formation continue	0,70	0,00	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S110, le tableau (document 1.2) annexé présente le détail du calcul : 12,55 ETC.

Application de l'annexe S110 - Volet 1 - Soutien aux enseignants - Année scolaire 2019-2020
Clientèles de l'année scolaire en contexte de gestion résultat

						Effectif automne 2019				Allocation théorique S110	Résultat E102	Écart allocation spéciale	Commentaires
Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom du programme	Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	180.A0	Soins infirmiers	24	14	11	49	7,63	6,89	0,74	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	5	10	12	27	5,13	3,43	1,70	7 élèves à l'hiver 2020
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	5	3	2	10	5,50	0,65	4,85	Lettre de P.-A. Masson du 2020-06-19
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	7	5	0	12	3,48	0,61	2,87	Uniquement les 1 ^{re} et 2 ^e années du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	17	26	3	46	3,30	3,00	0,30	Offert seulement 93 % du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	11	7	6	24	4,00	3,06	0,94	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.B0	Techniques de l'informatique	18	9	10	37	4,68	4,22	0,46	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	13	12		25	1,39	1,16	0,23	
Sous-total Cégep de Thetford												12,09	
924000	924003	CEC de Lotbinière	THElob	200.B0	Sciences de la nature	8	8		16	1,01	1,30	0,00	Offert seulement 48 % du programme
924000	924003	CEC de Lotbinière	THElob	300.A0	Sciences humaines	15	11		26	1,51	1,51	0,00	
924000	924003	CEC de Lotbinière	THElob	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	5	0	7	12	1,06	0,60	0,46	7 élèves à l'hiver 2020
Sous-total CEC de Lotbinière												0,46	
Total Cégep de Thetford												12,55	

Cégep de Thetford

Année scolaire 2018-2019

**Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus**

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	78,98
Kp'	1,91
As (notes 1 et 2)	5,82
PiProg (sous-total)	87,39
PiX	0,00
PiA (partie fixe du volet 1)	2,42
PIEnc	0,27
PiHP	2,30
Soins infirmiers	0,44
CI maximale	0,45
Total du volet 1	93,27
PiCd	5,18
PiG	0,82
PiB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PiC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	2,33
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	106,55
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 2.2) annexé présente le détail du calcul : 10,19 ETC.

Note 2 : Ajustement du financement pour le Campus de Lotbinière dont les activités sont considérées, aux fins de financement, comme étant offertes au campus principal : -4,37 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet 1 - Soutien aux enseignants - Année scolaire 2018-2019
Clientèles de l'année scolaire 2018-2019 en contexte de gestion résultat

						Effectif automne 2018				Allocation théorique S026	Résultat E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom du programme	Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	12	15	7	34	5,13	3,42	1,71	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	4	2	4	10	5,50	0,70	4,80	Lettre de P.-A. Masson du 2019-02-21
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	16	0	4	20	3,36	2,50	0,86	Uniquement les 1 ^{re} et 3 ^e années du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	30	3	10	43	3,46	2,85	0,61	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	13	7	4	24	4,00	2,74	1,26	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.B0	Techniques de l'informatique	15	12	8	35	4,68	4,00	0,68	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	18	10		28	1,39	1,12	0,27	
Total Cégep de Thetford												10,19	

Cégep de Thetford

Année scolaire 2017-2018

**Résultat détaillé selon les différents paramètres du mode de financement prévus
à l'annexe E002 et, le cas échéant, selon les différents établissements reconnus**

Résultat selon les paramètres de E002	Total
Ki	0,68
Kir	0,00
PiNorme	78,48
Kp'	1,91
As (notes 1 et 2)	6,46
PiProg (sous-total)	87,53
PIX	0,00
PIA (partie fixe du volet 1)	2,42
PIEnc	0,27
PIHP	2,30
Soins infirmiers	0,44
CI maximale	0,45
Total du volet 1	93,41
PiCd	5,19
PiG	0,81
PIB (partie fixe du volet 2)	2,00
Total du volet 2	8,00
PIC (partie fixe du volet 3)	0,93
Soutien plan stratégique développement	2,02
Recyclages vers poste réservé	0,97
Total enseignants selon E002, « enseignement régulier »	105,33
Charges à la formation continue	0,70

Note 1 : Soutien aux programmes d'études techniques en difficulté, application de l'annexe S026, le tableau (document 2.2) annexé présente le détail du calcul : 10,36 ETC.

Note 2 : Ajustement du financement pour le Campus de Lotbinière dont les activités sont considérées, aux fins de financement, comme étant offertes au campus principal : -3,90 ETC.

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2017-2018
Clientèles en contexte de gestion résultat pour les trois sessions

										Effectif automne 2017		Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Col 1	Col 2	Col 3	Total						
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	14	6	8	28	5,13	3,21	1,92			
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	3	6	9	18	5,50	1,12	4,38			Lettre de M.-J. Larocque du 2018-05-30
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	0	5	8	13	1,47	0,50	0,97			Uniquement la 3 ^e année du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	6	12	11	29	2,42	1,47	0,95			Uniquement les 2 ^e et 3 ^e années du programme
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	10	9	9	28	4,00	2,88	1,12			
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	12	14	11	37	4,68	4,06	0,62			
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	18	8		26	1,39	0,99	0,40			
Total Cégep de Thetford														10,36	

Application de l'annexe S026 - Volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2016-2017
Clientèles de l'été et de l'automne 2016 en contexte de gestion résultat et celles de l'hiver 2017 en contexte de gestion résultat

						Effectif automne 2016				Allocation théorique S026	Résultats E002	Écart allocation spéciale	Commentaires
Cégep	Centre	Nom du centre	Abré- viation	Code pro- gramme	Nom programme	Col 1	Col 2	Col 3	Total				
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.A0	Techniques de génie mécanique	11	8	6	25	5,13	2,86	2,27	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	241.B0	Techniques de la plasturgie	8	8	9	25	5,50	3,94	1,56	Lettre M-J Larocque
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	7	6	6	19	3,06	2,00	1,06	Collégials 2 et 3 uniquement
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	17	15	7	39	3,46	5,32	0,00	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	412.A0	Techniques de bureautique	9	13	10	32	4,00	3,13	0,87	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	420.A0	Techniques de l'informatique	17	9	11	37	4,68	4,03	0,65	
924000	924000	Cégep de Thetford	THE	500.A1	Arts, lettres et communication	15	15		30	1,39	1,40	0,00	
Total Cégep de Thetford												6,41	

Quelques informations sur le fonctionnement de base du modèle MAOB et sur l'utilisation des tableaux 5.2 et 6.2.1.2

Dans un premier temps, on vient établir une valeur « théorique » des équipements reconnus (en fonction de plusieurs critères) pour chaque cégep. Par la suite, une durée de vie est attribuée pour chaque type d'équipement. En divisant la valeur de l'équipement par la durée de vie, on obtient une annualité de remplacement. En fonction des enveloppes disponibles, le Ministère finance l'annualité selon un facteur budgétaire.

Les tableaux 5.2 donnent les montants d'annualité reçus par les établissements pour le MAOB, en fonction des trois principaux champs (mobilier, appareillage et outillage, bibliothèque). Le facteur budgétaire de l'année est inscrit en haut à droite du tableau (dans l'en-tête de la dernière colonne). Ainsi, le montant total de financement MAOB reçu par chaque établissement se trouve dans la dernière colonne du tableau 5.2 pour chaque année.

De ce montant total, seulement une partie du champ de l'appareillage et de l'outillage peut se ventiler par programme. Dans les tableaux 6.2.1.2, la colonne « Montant » donne la valeur de l'équipement spécifique au programme, la colonne « Durée de vie », le nombre d'années de durée de vie pour l'équipement et la colonne « Annualité », l'annualité de remplacement (valeur divisée par durée de vie). Le total de la colonne « Annualité » du tableau 6.2.1.2 est inclus dans le total de la colonne « Champ de l'appareillage et de l'outillage » du tableau 5.2.

Pour une année donnée, si l'on veut déterminer le montant de l'appareillage et de l'outillage reçu pour un programme spécifique, il faut prendre l'annualité dans le tableau 6.2.1.2 et la multiplier par le facteur budgétaire du tableau 5.2.

Par exemple, pour le MAOB 2015-2016, le cégep de Thetford a reçu un financement total de 587 800 \$, tous programmes confondus. De ce montant, seulement une partie du financement de l'appareillage et de l'outillage peut se ventiler par programme. Par exemple, pour le programme 180.A0, le cégep a reçu 8 706 \$ en 2015-2016 ($11\,900 \$ \times 0,7316$) et ce montant est déjà inclus dans le total de 587 800 \$.

TABLEAU 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1 000 \$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE	CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,7316046 Année scolaire 2015-2016
ABI	57,2	1 580,5	106,0	1 743,7	1 275,7
AHU	109,9	3 251,0	110,5	3 471,4	2 539,7
ALM	20,7	454,9	45,1	520,7	380,9
AND	58,2	1 279,7	87,2	1 425,1	1 042,6
BAI	16,4	540,4	26,8	583,6	427,0
BEA	32,1	664,2	74,6	770,9	564,0
BOI	49,9	964,7	81,4	1 096,0	801,8
CHA	71,6	1 267,6	160,2	1 499,4	1 097,0
CHI	58,9	1 890,4	83,7	2 033,0	1 487,4
DAW	115,8	2 686,6	120,2	2 922,6	2 138,2
DRU	37,0	859,3	71,7	968,0	708,2
EDO	127,8	3 866,4	147,2	4 141,4	3 029,9
FEL	22,4	566,3	45,0	633,7	463,6
FOY	101,8	2 329,2	108,7	2 539,7	1 858,1
FRA	91,3	1 613,8	107,8	1 812,9	1 326,3
GAS	28,8	842,4	47,6	918,8	672,2
GER	24,0	629,2	49,6	702,8	514,2
GRA	34,3	686,0	72,2	792,5	579,8
HER	21,2	521,8	45,1	588,1	430,3
HYA	56,8	1 407,2	82,6	1 546,6	1 131,5
JEA	54,4	1 201,6	83,7	1 339,7	980,1
JER	70,0	1 495,2	102,2	1 667,4	1 219,9
JOH	93,7	1 827,0	106,9	2 027,6	1 483,4
JON	72,4	3 065,8	95,8	3 234,0	2 366,0
LAN	103,6	2 301,5	217,3	2 622,4	1 918,6
LAP	23,3	721,0	41,8	786,1	575,1
LAU	59,4	1 347,7	85,7	1 492,8	1 092,1
LEV	56,7	1 652,0	81,1	1 789,8	1 309,4
LIM	97,9	3 077,3	157,3	3 332,5	2 438,1
LIO	80,2	1 798,4	99,7	1 978,3	1 447,3
MAI	92,9	2 216,8	104,2	2 413,9	1 766,0
MAR	58,8	1 195,4	88,0	1 342,2	982,0
MAT	16,3	723,3	21,6	761,2	556,9
MON	102,4	2 612,2	108,7	2 823,3	2 065,5
OUT	80,5	2 282,5	137,8	2 500,8	1 829,6
RIM	64,8	2 203,1	84,4	2 352,3	1 721,0
RIV	23,0	658,2	48,1	729,3	533,6
ROS	49,9	1 104,8	81,2	1 235,9	904,2
SEP	17,3	611,9	27,6	656,8	480,5
SHA	26,8	813,8	52,1	892,7	653,1
SHE	104,7	2 626,8	107,4	2 838,9	2 077,0
SOR	23,0	724,5	45,1	792,6	579,9
THE	22,9	741,9	38,6	803,4	587,8
TRO	82,0	2 427,2	94,8	2 604,0	1 905,1
VAL	40,0	951,3	74,4	1 065,7	779,7
VAN	91,2	1 832,1	103,8	2 027,1	1 483,0
VIC	38,5	1 218,9	69,1	1 326,5	970,5
VIE	99,1	2 975,8	105,1	3 180,0	2 326,5
Total	2 881,8	74 309,6	4 136,7	81 328,1	59 500,3

TABLEAU 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1 000 \$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE	CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,694675 Année scolaire 2017-2018
ABI	56,1	1 642,0	106,8	1 804,9	1 253,8
AHU	110,6	3 376,1	112,9	3 599,6	2 500,6
ALM	21,3	545,5	46,0	612,8	425,7
AND	58,5	1 367,8	89,0	1 515,3	1 052,6
BAI	16,4	560,0	27,3	603,7	419,4
BEA	32,6	710,2	76,2	819,0	568,9
BOI	51,9	1 054,9	84,2	1 191,0	827,4
CHA	71,9	1 387,9	163,6	1 623,4	1 127,7
CHI	59,2	1 962,8	85,5	2 107,5	1 464,0
DAW	116,5	2 875,7	122,8	3 115,0	2 163,9
DRU	39,1	1 000,2	74,4	1 113,7	773,7
EDO	128,9	4 052,0	150,4	4 331,3	3 008,8
FEL	22,4	595,5	45,9	663,8	461,1
FOY	102,5	2 507,5	111,1	2 721,1	1 890,3
FRA	91,8	1 757,8	110,1	1 959,7	1 361,4
GAS	29,2	887,6	49,2	966,0	671,1
GER	24,1	666,9	50,7	741,7	515,2
GRA	34,8	745,0	73,7	853,5	592,9
HER	21,2	549,6	46,1	616,9	428,5
HYA	73,9	1 710,3	94,5	1 878,7	1 305,1
JEA	54,8	1 275,8	85,5	1 416,1	983,7
JER	71,0	1 695,5	104,4	1 870,9	1 299,7
JOH	94,6	1 985,9	109,2	2 189,7	1 521,1
JON	73,0	3 158,6	97,9	3 329,5	2 312,9
LAN	104,4	2 470,9	221,9	2 797,2	1 943,1
LAP	24,4	882,5	42,7	949,6	659,7
LAU	60,0	1 436,1	87,6	1 583,7	1 100,2
LEV	57,2	1 725,3	82,8	1 865,3	1 295,8
LIM	99,2	3 251,2	161,2	3 511,6	2 439,4
LIO	80,3	1 901,3	101,8	2 083,4	1 447,3
MAI	93,5	2 351,1	106,4	2 551,0	1 772,1
MAR	59,3	1 291,4	89,9	1 440,6	1 000,7
MAT	16,3	742,8	22,1	781,2	542,7
MON	107,4	2 841,0	114,7	3 063,1	2 127,9
OUT	80,6	2 394,5	140,7	2 615,8	1 817,1
RIM	66,3	2 301,4	90,3	2 458,0	1 707,5
RIV	23,1	692,8	49,1	765,0	531,4
ROS	50,3	1 174,4	82,9	1 307,6	908,4
SEP	17,4	632,6	28,2	678,2	471,1
SHA	26,9	846,1	53,2	926,2	643,4
SHE	105,3	2 767,1	109,7	2 982,1	2 071,6
SOR	23,1	752,1	46,0	821,2	570,5
THE	23,0	768,6	39,4	831,0	577,3
TRO	82,4	2 539,4	96,8	2 718,6	1 888,5
VAL	40,3	1 010,1	76,0	1 126,4	782,5
VAN	91,7	1 967,3	106,0	2 165,0	1 504,0
VIC	39,0	1 267,3	70,5	1 376,8	956,4
VIE	99,8	3 120,8	107,4	3 328,0	2 311,9
Total	2 927,5	79 199,2	4 244,7	86 371,4	60 000,0

Tableau 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1000\$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE			CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,635539 Année scolaire 2017-2018
		INFORMATIQUE*	NON-INFORMATIQUE	TOTAL			
ABI	54,0	651,3	1 054,2	1 705,5	115,1	1 874,6	1 191,4
AHU	118,7	1 615,1	2 055,1	3 670,2	127,0	3 915,9	2 488,7
ALM	21,8	294,9	281,9	576,8	47,8	646,4	410,8
AND	69,1	914,6	720,0	1 634,6	102,3	1 806,0	1 147,8
BAI	18,4	214,5	401,0	615,5	31,8	665,7	423,1
BEA	35,4	474,6	286,8	761,4	85,1	881,9	560,5
BOI	52,2	635,3	438,1	1 073,4	93,3	1 218,9	774,7
CHA	78,2	993,3	538,7	1 532,0	184,0	1 794,2	1 140,3
CHI	58,5	670,4	1 384,5	2 054,9	94,6	2 208,0	1 403,3
DAW	126,5	1 744,2	1 443,5	3 187,7	138,2	3 452,4	2 194,1
DRU	42,5	632,9	477,3	1 110,2	84,2	1 236,9	786,1
EDO	136,3	1 748,9	2 615,5	4 364,4	168,9	4 669,6	2 967,7
FEL	24,1	314,3	332,3	646,6	51,2	721,9	458,8
FOY	109,8	1 474,0	1 242,4	2 716,4	124,9	2 951,1	1 875,5
FRA	97,3	1 268,0	633,6	1 901,6	123,1	2 122,0	1 348,6
GAS	29,4	375,1	558,0	933,1	48,7	1 011,2	642,7
GER	25,2	312,2	412,1	724,3	57,0	806,5	512,6
GRA	37,5	477,0	332,8	809,8	82,9	930,2	591,2
HER	24,1	348,3	272,7	621,0	56,2	701,3	445,7
HYA	80,4	962,6	952,8	1 915,4	109,4	2 105,2	1 337,9
JEA	57,4	795,1	577,5	1 372,6	96,2	1 526,2	970,0
JER	88,3	1 069,0	1 049,7	2 118,7	127,5	2 334,5	1 483,7
JOH	101,2	1 275,5	922,1	2 197,6	122,9	2 421,7	1 539,1
JON	74,5	1 001,1	2 353,3	3 354,4	107,0	3 535,9	2 247,2
LAN	107,1	1 440,8	1 189,1	2 629,9	250,1	2 987,1	1 898,4
LAP	27,6	316,9	647,7	964,6	52,4	1 044,6	663,9
LAU	62,9	812,0	810,3	1 622,3	98,5	1 783,7	1 133,6
LEV	61,2	801,2	1 072,5	1 873,7	94,0	2 028,9	1 289,4
LIM	104,0	1 387,8	2 127,3	3 515,1	179,7	3 798,8	2 414,3
LIO	85,0	1 216,0	847,3	2 063,3	114,6	2 262,9	1 438,2
MAI	99,8	1 342,2	1 248,8	2 591,0	119,8	2 810,6	1 786,2
MAR	61,8	882,2	505,4	1 387,6	101,1	1 550,5	985,4
MAT	20,9	305,6	549,7	855,3	33,5	909,7	578,1
MON	115,1	1 478,9	1 797,3	3 276,2	128,4	3 519,7	2 236,9
OUT	89,3	1 213,0	1 475,7	2 688,7	175,1	2 953,1	1 876,8
RIM	70,9	830,7	1 636,9	2 467,6	101,9	2 640,4	1 678,1
RIV	24,0	350,0	401,9	751,9	52,7	828,6	526,6
ROS	52,5	698,8	577,8	1 276,6	93,3	1 422,4	904,0
SEP	18,7	237,6	447,6	685,2	29,2	733,1	465,9
SHA	30,4	326,4	628,5	954,9	63,9	1 049,2	666,8
SHE	107,7	1 325,1	1 616,8	2 941,9	122,0	3 171,6	2 015,7
SOR	25,0	311,1	504,4	815,5	53,1	893,6	567,9
THE	26,4	294,6	555,6	850,2	51,0	927,6	589,5
TRO	84,8	1 128,7	1 543,9	2 672,6	106,8	2 864,2	1 820,3
VAL	43,3	523,8	564,8	1 088,6	85,5	1 217,4	773,7
VAN	98,6	1 323,7	889,2	2 212,9	119,2	2 430,7	1 544,8
VIC	36,4	474,9	842,6	1 317,5	77,4	1 431,3	909,6
VIE	106,1	1 476,9	1 906,3	3 383,2	120,8	3 610,1	2 294,4
Total	3 120,3	40 761,1	45 723,3	86 484,4	4 803,3	94 408,0	60 000,0

*Section 7 pour les détails.

Tableau 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1000\$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE			CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,907707 Année scolaire 2018-2019
		INFORMATIQUE*	NON-INFORMATIQUE	TOTAL			
ABI	53,0	615,5	1 101,8	1 717,3	112,3	1 882,6	1 708,8
AHU	120,9	1 605,5	2 058,2	3 663,7	127,0	3 911,6	3 550,6
ALM	22,7	299,2	304,8	604,0	49,0	675,7	613,3
AND	70,9	913,0	793,3	1 706,3	101,9	1 879,1	1 705,7
BAI	19,8	220,1	497,7	717,8	33,3	770,9	699,8
BEA	30,7	453,0	338,9	791,9	77,8	900,4	817,3
BOI	53,3	651,5	500,4	1 151,9	93,3	1 298,5	1 178,7
CHA	80,1	1 009,1	583,7	1 592,8	184,0	1 856,9	1 685,5
CHI	58,9	654,1	1 433,2	2 087,3	94,3	2 240,5	2 033,7
DAW	129,4	1 751,2	1 515,2	3 266,4	138,2	3 534,0	3 207,8
DRU	42,4	587,8	422,1	1 009,9	84,2	1 136,5	1 031,6
EDO	139,2	1 719,2	2 804,9	4 524,1	166,5	4 829,8	4 384,0
FEL	24,7	317,2	376,6	693,8	51,7	770,2	699,1
FOY	112,7	1 478,5	1 316,0	2 794,5	124,9	3 032,1	2 752,3
FRA	100,2	1 266,2	697,1	1 963,3	123,8	2 187,3	1 985,4
GAS	29,3	356,9	620,1	977,0	45,5	1 051,8	954,7
GER	26,0	318,2	434,0	752,2	57,0	835,2	758,1
GRA	38,1	477,1	354,0	831,1	82,9	952,1	864,2
HER	24,4	343,3	297,8	641,1	56,2	721,7	655,1
HYA	82,7	957,4	1 046,6	2 004,0	109,4	2 196,1	1 993,4
JEA	59,0	802,7	615,4	1 418,1	96,2	1 573,3	1 428,1
JER	88,5	1 044,8	1 051,2	2 096,0	126,7	2 311,2	2 097,9
JOH	106,1	1 275,4	1 136,7	2 412,1	122,9	2 641,1	2 397,3
JON	74,8	981,3	2 389,6	3 370,9	104,4	3 550,1	3 222,5
LAN	109,0	1 423,8	1 231,3	2 655,1	249,1	3 013,2	2 735,1
LAP	27,3	307,9	660,8	968,7	49,3	1 045,3	948,8
LAU	64,5	814,0	833,0	1 647,0	98,5	1 810,0	1 642,9
LEV	62,3	801,0	1 148,7	1 949,7	93,8	2 105,8	1 911,4
LIM	97,5	1 333,3	2 131,3	3 464,6	172,0	3 734,1	3 389,5
LIO	88,6	1 231,1	938,9	2 170,0	114,6	2 373,2	2 154,2
MAI	101,8	1 324,6	1 315,7	2 640,3	119,8	2 861,9	2 597,8
MAR	62,6	869,1	506,9	1 376,0	101,1	1 539,7	1 397,6
MAT	20,5	290,2	565,8	856,0	31,5	908,0	824,2
MON	119,2	1 498,6	1 888,6	3 387,2	129,1	3 635,5	3 300,0
OUT	92,5	1 202,8	1 620,0	2 822,8	175,0	3 090,3	2 805,1
RIM	69,2	788,2	1 615,4	2 403,6	95,9	2 568,7	2 331,6
RIV	24,2	345,4	423,3	768,7	51,8	844,7	766,7
ROS	53,8	698,0	613,1	1 311,1	93,3	1 458,2	1 323,6
SEP	18,6	228,4	469,4	697,8	27,1	743,5	674,9
SHA	30,9	316,4	718,4	1 034,8	60,4	1 126,1	1 022,2
SHE	110,4	1 322,6	1 659,3	2 981,9	122,3	3 214,6	2 917,9
SOR	25,7	309,4	536,2	845,6	53,1	924,4	839,1
THE	26,8	290,4	583,5	873,9	49,8	950,5	862,8
TRO	85,0	1 080,9	1 588,4	2 669,3	105,8	2 860,1	2 596,1
VAL	43,7	514,5	608,4	1 122,9	85,5	1 252,1	1 136,5
VAN	101,2	1 318,2	947,2	2 265,4	119,2	2 485,8	2 256,4
VIC	40,5	471,0	882,1	1 353,1	78,7	1 472,3	1 336,4
VIE	108,0	1 466,8	1 944,7	3 411,5	120,8	3 640,3	3 304,3
Total	3 171,6	40 344,6	48 119,9	88 464,5	4 760,9	96 397,0	87 500,0

*Section 7 pour les détails.

Tableau 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1000\$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE			CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,912961 Année scolaire 2019-2020
		INFORMATIQUE*	NON-INFORMATIQUE	TOTAL			
ABI	53,4	640,3	1 120,4	1 760,7	115,5	1 929,6	1 761,6
AHU	130,9	1 760,5	2 124,6	3 885,1	142,5	4 158,5	3 796,5
ALM	23,8	315,0	314,5	629,5	54,2	707,5	645,9
AND	65,3	887,9	805,9	1 693,8	104,3	1 863,4	1 701,2
BAI	19,7	222,4	512,5	734,9	33,4	788,0	719,4
BEA	35,4	475,2	359,6	834,8	81,3	951,5	868,7
BOI	46,8	605,1	505,3	1 110,4	93,0	1 250,2	1 141,4
CHA	81,1	1 025,1	601,4	1 626,5	190,8	1 898,4	1 733,2
CHI	57,0	629,7	1 451,3	2 081,0	94,9	2 232,9	2 038,6
DAW	131,8	1 767,0	1 561,9	3 328,9	143,3	3 604,0	3 290,3
DRU	42,6	598,6	413,6	1 012,2	87,4	1 142,2	1 042,8
EDO	142,1	1 759,4	2 892,0	4 651,4	172,0	4 965,5	4 533,3
FEL	24,9	326,1	388,7	714,8	53,5	793,2	724,2
FOY	113,4	1 477,3	1 335,6	2 812,9	129,6	3 055,9	2 789,9
FRA	101,7	1 274,9	718,1	1 993,0	127,5	2 222,2	2 028,8
GAS	31,3	386,3	642,1	1 028,4	54,6	1 114,3	1 017,3
GER	26,6	325,2	446,7	771,9	59,1	857,6	783,0
GRA	38,8	488,4	364,2	852,6	86,0	977,4	892,3
HER	24,9	357,0	306,7	663,7	58,3	746,9	681,9
HYA	83,3	968,5	1 079,2	2 047,7	113,2	2 244,2	2 048,9
JEA	60,1	815,8	634,9	1 450,7	99,8	1 610,6	1 470,4
JER	89,2	1 060,1	1 083,5	2 143,6	129,5	2 362,3	2 156,7
JOH	108,6	1 304,2	1 170,3	2 474,5	127,4	2 710,5	2 474,6
JON	75,8	989,0	2 454,2	3 443,2	107,0	3 626,0	3 310,4
LAN	110,5	1 439,5	1 267,4	2 706,9	257,0	3 074,4	2 806,8
LAP	27,5	314,3	679,9	994,2	50,9	1 072,6	979,2
LAU	65,5	825,8	858,1	1 683,9	102,1	1 851,5	1 690,3
LEV	61,6	769,8	1 183,1	1 952,9	95,7	2 110,2	1 926,5
LIM	96,7	1 289,5	2 034,4	3 323,9	172,8	3 593,4	3 280,6
LIO	101,3	1 352,8	983,9	2 336,7	125,7	2 563,7	2 340,6
MAI	103,5	1 330,8	1 350,5	2 681,3	124,2	2 909,0	2 655,8
MAR	62,7	863,0	522,8	1 385,8	104,8	1 553,3	1 418,1
MAT	21,7	307,3	606,1	913,4	36,1	971,2	886,7
MON	129,7	1 662,7	1 971,1	3 633,8	142,5	3 906,0	3 566,0
OUT	94,5	1 241,1	1 669,4	2 910,5	181,8	3 186,8	2 909,4
RIM	68,6	751,5	1 665,2	2 416,7	100,8	2 586,1	2 361,0
RIV	24,3	345,0	435,8	780,8	52,3	857,4	782,8
ROS	54,6	712,7	632,2	1 344,9	96,8	1 496,3	1 366,1
SEP	19,2	240,6	483,2	723,8	29,7	772,7	705,4
SHA	30,7	321,3	719,6	1 040,9	61,8	1 133,4	1 034,7
SHE	112,2	1 332,7	1 708,7	3 041,4	126,0	3 279,6	2 994,1
SOR	25,2	304,7	551,3	856,0	52,2	933,4	852,2
THE	25,5	270,0	623,1	893,1	43,0	961,6	877,9
TRO	85,2	1 072,7	1 635,7	2 708,4	108,1	2 901,7	2 649,1
VAL	44,5	530,2	626,3	1 156,5	88,7	1 289,7	1 177,4
VAN	108,8	1 427,4	953,4	2 380,8	131,7	2 621,3	2 393,1
VIC	41,8	499,6	900,9	1 400,5	81,6	1 523,9	1 391,3
VIE	110,8	1 508,4	1 874,1	3 382,5	125,3	3 618,6	3 303,6
Total	3 235,1	41 172,3	49 223,5	90 395,8	4 949,7	98 580,6	90 000,0

*Section 7 pour les détails.

Tableau 5.2
ANNUALITÉS DE REMPLACEMENT (EN 1000\$) POUR LE PARC MAOB
DU RÉSEAU COLLÉGIAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

CÉGEP	CHAMP DU MOBILIER	CHAMP DE L'APPAREILLAGE ET DE L'OUTILLAGE			CHAMP DE LA BIBLIOTHÈQUE Collections écrite et audiovisuelle	PARC MAOB	PARC MAOB Facteur budgétaire 0,76865 Année scolaire 2020-2021
		INFORMATIQUE*	NON-INFORMATIQUE	TOTAL			
ABI	53,8	623,2	1 113,3	1 736,5	110,0	1 900,3	1 460,7
AHU	133,4	1 709,8	2 191,4	3 901,2	136,4	4 171,0	3 206,0
ALM	24,0	311,3	312,3	623,6	50,8	698,4	536,8
AND	63,0	818,8	797,5	1 616,3	98,1	1 777,4	1 366,2
BAI	20,0	212,5	508,2	720,7	30,7	771,4	592,9
BEA	36,8	469,8	357,9	827,7	82,5	947,0	727,9
BOI	44,0	548,8	473,9	1 022,7	86,3	1 153,0	886,3
CHA	83,4	1 024,8	598,3	1 623,1	184,0	1 890,5	1 453,1
CHI	56,0	601,0	1 415,5	2 016,5	90,2	2 162,7	1 662,4
DAW	135,0	1 742,4	1 554,0	3 296,4	138,2	3 569,6	2 743,8
DRU	44,2	601,2	411,5	1 012,7	84,2	1 141,1	877,1
EDO	145,4	1 737,1	2 878,7	4 615,8	166,1	4 927,3	3 787,4
FEL	25,8	327,9	386,1	714,0	53,3	793,1	609,6
FOY	116,1	1 450,3	1 389,9	2 840,2	124,9	3 081,2	2 368,4
FRA	103,7	1 242,7	714,5	1 957,2	123,0	2 183,9	1 678,7
GAS	31,3	371,1	638,3	1 009,4	50,2	1 090,9	838,5
GER	27,4	331,5	443,1	774,6	57,0	859,0	660,3
GRA	39,2	473,7	361,0	834,7	82,6	956,5	735,2
HER	25,6	351,9	303,8	655,7	56,2	737,5	566,9
HYA	84,8	957,6	1 074,3	2 031,9	108,6	2 225,3	1 710,5
JEA	60,5	802,3	631,0	1 433,3	96,2	1 590,0	1 222,2
JER	90,6	1 050,8	1 049,1	2 099,9	124,7	2 315,2	1 779,6
JOH	111,4	1 290,5	1 163,0	2 453,5	122,9	2 687,8	2 066,0
JON	76,1	969,3	2 430,9	3 400,2	102,9	3 579,2	2 751,2
LAN	113,5	1 423,5	1 259,7	2 683,2	249,2	3 045,9	2 341,2
LAP	28,9	324,4	674,6	999,0	52,1	1 080,0	830,1
LAU	66,5	815,1	852,8	1 667,9	98,5	1 832,9	1 408,9
LEV	60,1	729,0	1 175,2	1 904,2	90,8	2 055,1	1 579,7
LIM	93,6	1 218,4	1 993,5	3 211,9	157,0	3 462,5	2 661,5
LIO	104,0	1 338,8	1 019,0	2 357,8	121,0	2 582,8	1 985,3
MAI	105,8	1 318,8	1 342,2	2 661,0	119,8	2 886,6	2 218,8
MAR	62,8	839,4	520,6	1 360,0	100,2	1 523,0	1 170,7
MAT	22,8	310,1	602,3	912,4	36,3	971,5	746,7
MON	132,3	1 636,8	1 938,5	3 575,3	137,4	3 845,0	2 955,5
OUT	94,3	1 218,4	1 639,3	2 857,7	174,2	3 126,2	2 403,0
RIM	70,3	726,8	1 807,7	2 534,5	96,0	2 700,8	2 076,0
RIV	25,2	353,4	432,8	786,2	52,3	863,7	663,9
ROS	56,0	721,1	629,4	1 350,5	93,3	1 499,8	1 152,8
SEP	19,9	242,8	479,4	722,2	29,3	771,4	592,9
SHA	30,4	332,9	693,5	1 026,4	55,0	1 111,8	854,6
SHE	115,3	1 313,5	1 752,0	3 065,5	121,5	3 302,3	2 538,3
SOR	25,6	299,1	546,9	846,0	49,2	920,8	707,8
THE	27,5	302,2	603,0	905,2	48,9	981,6	754,5
TRO	85,2	1 043,7	1 626,6	2 670,3	103,1	2 858,6	2 197,3
VAL	44,7	517,5	621,9	1 139,4	85,2	1 269,3	975,6
VAN	112,0	1 414,4	970,5	2 384,9	127,0	2 623,9	2 016,9
VIC	37,3	466,9	886,7	1 353,6	73,3	1 464,2	1 125,5
VIE	113,1	1 490,5	1 859,5	3 350,0	120,8	3 583,9	2 754,8
Total	3 278,6	40 417,9	49 125,0	89 542,9	4 751,4	97 572,9	75 000,0

*Section 7 pour les détails.

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	20	64	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	93	138,7	11,6	11,9	
200.B0	Sciences de la nature	180	77	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	63	30	1 750,5	15,8	110,3	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	15	0,0	15,4	0,0	Nombre insuffisant des inscriptions.
243.06	Technologie de l'électronique industrielle	90	19	898,8	12,3	73,1	NE PAS INTÉGRER AU MAOB LA NOUVELLE VALEUR
271.A1	Géologie appliquée	36	38	926,6	15,3	60,3	
271.A2	Exploitation (technologie minérale)	36	61	926,6	15,3	60,3	
271.A3	Minéralurgie	36	36	926,6	15,3	60,3	
300.A0	Sciences humaines	303	129	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	166	6,9	10,6	0,6	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	53	42	57,0	5,1	11,0	
412.A0	Techniques de bureautique	81	40	44,7	5,0	8,8	
420.A0	Techniques de l'informatique	77	21	72,9	9,3	7,8	
500.A1	Arts et lettres	35	25	57,5	12,3	4,7	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			407,3	5,0	81,5	
LAB.SC.	Laboratoires de sciences			1 114,4	15,0	74,3	
Total		1 300	856	7 328,5		564,9	

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	20	64	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	93	139,5	11,6	12,0	
200.B0	Sciences de la nature	180	77	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	63	30	1 760,1	15,8	110,9	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	15	0,0	15,4	0,0	Nombre insuffisant des inscriptions
243.06	Technologie de l'électronique industrielle	90	19	898,4	12,3	73,0	NE PAS INTÉGRER AU MAOB LA NOUVELLE VALEUR
271.A1	Géologie appliquée	36	38	931,7	15,3	60,6	
271.A2	Exploitation (technologie minérale)	36	61	931,7	15,3	60,6	
271.A3	Minéralurgie	36	36	931,7	15,3	60,6	
300.A0	Sciences humaines	303	129	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	166	6,9	10,6	0,6	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	53	42	57,0	5,1	11,0	
412.A0	Techniques de bureautique	81	40	44,7	5,0	8,8	
420.A0	Techniques de l'informatique	77	21	72,9	9,3	7,8	
500.A1	Arts et lettres	35	25	57,8	12,3	4,7	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			407,1	5,0	81,4	
LAB SC.	Laboratoires de sciences			1 120,3	15,0	74,7	
Total		1 300	856	7 359,8		566,7	

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	20	96	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	68	146,0	11,6	12,5	
200.B0	Sciences de la nature	180	83	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	63	25	1 841,8	15,8	116,1	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	21	0,0	15,4	0,0	Nombre insuffisant des inscriptions.
243.06	Technologie de l'électronique industrielle	90	25	965,7	12,3	78,5	NE PAS INTÉGRER AU MAOB LA NOUVELLE VALEUR
271.A0	Technologie minérale		78	0,0	15,3	0,0	
271.A1	Géologie appliquée	36	14	975,0	15,3	63,4	
271.A2	Exploitation (technologie minérale)	36	16	975,0	15,3	63,4	
271.A3	Minéralurgie	36	2	975,0	15,3	63,4	
300.A0	Sciences humaines	303	170	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	177	7,2	10,6	0,7	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	53	43	61,2	5,1	11,9	
410.D0	Gestion de commerces		68	0,0	6,1	0,0	
412.A0	Techniques de bureautique	81	36	48,0	5,0	9,5	
420.A0	Techniques de l'informatique	77	28	78,4	9,3	8,4	
500.A1	Arts et lettres	35	33	60,4	12,3	4,9	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			480,0	5,0	96,0	
LAB.SC.	Laboratoires de sciences			1 173,5	15,0	78,2	
Total		1 300	983	7 787,2		606,9	

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	20	90	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	72	146,6	11,6	12,6	
200.B0	Sciences de la nature	180	82	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	63	25	1 849,2	15,8	116,5	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	25	0,0	15,4	0,0	
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	90	19	958,9	9,6	78,0	
271.A0	Technologie minérale		60	0,0	15,3	0,0	
271.AA	Géologie appliquée	36	20	978,9	15,3	63,7	
271.AB	Exploitation (technologie minérale)	36	20	978,9	15,3	63,7	
271.AC	Minéralurgie	36	5	978,9	15,3	63,7	
300.A0	Sciences humaines	229	163	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	167	7,2	10,6	0,7	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	53	39	60,8	5,1	11,8	
410.D0	Gestion de commerces	74	74	31,4	6,1	5,1	
412.A0	Techniques de bureautique	81	33	47,7	5,0	9,4	
420.A0	Techniques de l'informatique	77	37	77,9	9,3	8,4	
500.A1	Arts et lettres	35	30	60,6	12,3	4,9	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			471,0	5,0	94,2	
LAB.SC.	Laboratoires de sciences			1 177,7	15,0	78,5	
MSHF	Mannequin simulateur haute fidélité			108,9	5,0	21,8	1 MSHF
Total		1 300	961	7 934,6		633,0	

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	20	58	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	68	151,3	11,6	13,0	
200.B0	Sciences de la nature	180	81	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	63	27	1 908,4	15,8	120,3	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	17	0,0	15,4	0,0	
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	90	13	981,9	9,6	102,3	
271.A0	Technologie minérale		70	0,0	15,3	0,0	
271.AA	Géologie appliquée	36	17	1 010,2	15,3	65,7	
271.AB	Exploitation (technologie minérale)	36	6	1 010,2	15,3	65,7	
271.AC	Minéralurgie	36	3	1 010,2	15,3	65,7	
300.A0	Sciences humaines	229	153	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	93	7,4	10,6	0,7	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	53	29	62,3	5,1	12,1	
410.D0	Gestion de commerces	74	73	32,2	6,1	5,2	
412.A0	Techniques de bureautique	81	28	48,8	5,0	9,6	
420.A0	Techniques de l'informatique	77	37	79,8	9,3	8,6	
500.A1	Arts et lettres	35	26	62,5	12,3	5,1	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			422,6	5,0	84,5	
LAB.SC.	Laboratoires de sciences			1 215,0	15,0	81,0	
MSHF	Mannequin simulateur haute fidélité			111,5	5,0	22,3	1 MSHF
Total		1 300	799	8 114,3		661,8	

**ÉVALUATION PAR CÉGEP DES BESOINS
EN APPAREILLAGE ET EN OUTILLAGE**

Cégep : Thetford

Nombre d'élèves

Nombre d'élèves = clientèle ou devis si clientèle > devis (ventilation de la clientèle proportionnelle à celle du devis)

Numéro	Programme	Devis scolaire	Nombre d'élèves	Montant (en 1 000 \$)	Durée de vie utile (ans)	Annualité (en 1 000 \$)	Remarques
081.06	Tremplin DEC	45	57	0,0	12,3	0,0	
180.A0	Soins infirmiers	120	53	150,7	11,6	12,9	
200.B0	Sciences de la nature	120	74	0,0	15,0	0,0	
241.A0	Génie mécanique	50	34	1 900,8	15,8	119,8	
241.B0	Transformation des matières plastiques	45	10	0,0	15,4	0,0	
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle	50	20	969,1	9,6	100,9	
271.A0	Technologie minérale		58	0,0	15,3	0,0	
271.AA	Géologie appliquée	35	10	1 006,2	15,3	65,5	
271.AB	Exploitation (technologie minérale)	35	11	1 006,2	15,3	65,5	
271.AC	Minéralurgie	35	2	1 006,2	15,3	65,5	
300.A0	Sciences humaines	190	161	0,0	12,3	0,0	
351.A0	Éducation spécialisée	125	104	7,4	10,6	0,7	
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	50	43	61,5	5,1	11,9	
410.D0	Gestion de commerces	75	85	31,8	6,1	5,2	
412.A0	Techniques de bureautique	60	24	48,2	5,0	9,5	
420.A0	Techniques de l'informatique	60	35	78,8	9,3	8,5	
500.A1	Arts et lettres	35	28	62,3	12,3	5,1	
INFORM.	Laboratoires d'informatique			420,6	5,0	84,1	
LAB.SC.	Laboratoires de sciences			1 209,7	15,0	80,6	
MSHF	Mannequin simulateur haute fidélité			110,1	5,0	22,0	1 MSHF
Total		1 130	809	8 069,6		657,7	

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).